

PASS'JEUNES

11-17 ans

*Des avantages à
portée de mains*
Culture - Sport - Loisirs

Dossier
D'inscription
2017-2018

Pass'Jeunes

Un coup de pouce pour
les jeunes

2017
2018

Pour plus d'informations :

www.beaumontsuroise.fr



@Ville de Beaumont sur Oise - Officiel



Jeunesse.sej@beaumontsuroise.fr

01 30 28 79 80

Les partenaires



Une aide pour les jeunes

Pass'Jeunes

Un coup de pouce pour
les jeunes

2017
2018



Offrir à la jeunesse beaumontoise la possibilité de s'épanouir dans un cadre privilégié a toujours été une priorité pour la Municipalité.

Grâce au dynamisme et à la volonté des élus du Conseil Municipal des Jeunes et à la réactivité des services enfance et jeunesse, c'est un projet de longue date qui aboutit avec la création du Pass'Jeunes, permettant de bénéficier d'avantages variés, culturels, sportifs ou de loisirs.

Cette carte fait d'eux des « VIP » auprès des premières structures partenaires et offre à la jeunesse une occasion supplémentaire d'être reconnue comme acteur majeur de la ville et de son futur.

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations utiles pour l'adhésion au Pass...

Profitez-en sans modération !

Je vous retrouverai, toujours avec plaisir, lors des nombreuses manifestations Beaumontoises.

Bien à vous,

L'Adjoint au Maire en charge de
l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté

Martial TESNIERES



Pass'Jeunes

Un coup de pouce pour
les jeunes

2017
2018

Pour favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des jeunes de 11 à 17 ans, la Ville de Beaumont-sur-Oise et son Conseil Municipal des Jeunes mettent en place un Pass'Jeunes dès décembre 2017.

C'est quoi ?

Le Pass'Jeunes est un nouvel outil mis en place par la Municipalité. Cette carte a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs de la ville.

Pour qui ?

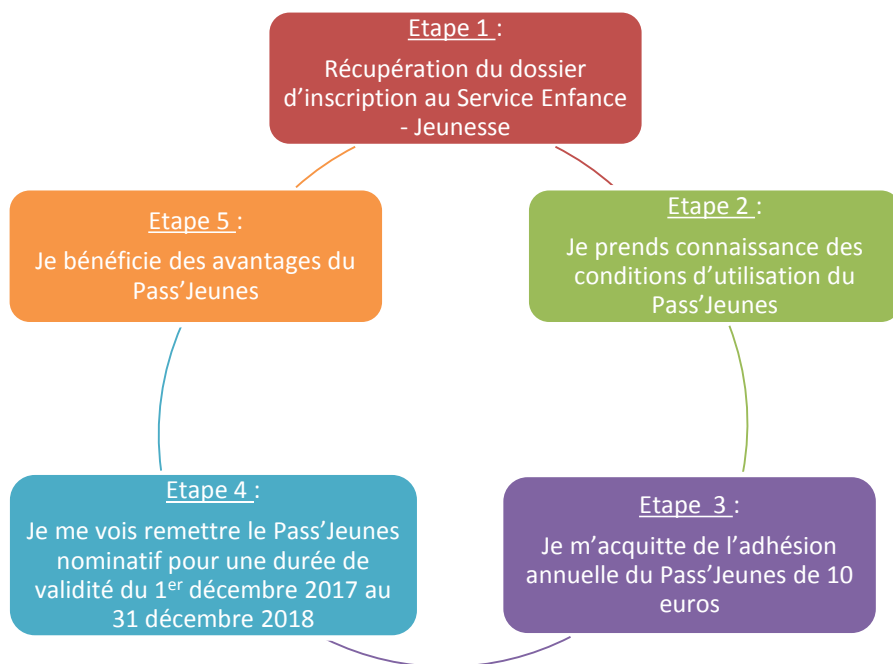
Annuel et nominatif, le Pass'Jeunes est destiné aux jeunes Beaumontois âgés de 11 à 17 ans.

Quand ?

Après la restitution du dossier d'inscription complet, disponible dès à présent en Mairie, le jeune se verra remettre son Pass'Jeunes valable du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2018.

Comment obtenir son Pass'Jeunes ?

Elle est soumise à certaines conditions :



Les partenaires du dispositif ?

Les partenaires du dispositif seront dotés d'un logo "Pass'Jeunes" dans leurs locaux, clairement identifiable.

Pass'Jeunes

Un coup de pouce pour
les jeunes

2017
2018

Les avantages accordés par le Pass'Jeunes :

Sports et Loisirs

A la Piscine Intercommunale

✓ Carte de fidélité (10 places) achetée = 2 places offertes

68 Boulevard Léon Blum, 95260 Beaumont-sur-Oise - Tél. : 01 34 70 33 78

Avec le Service Jeunesse de la Ville

✓ Prix préférentiels sur les sorties ludiques et culturelles du CAJ (une sortie limitée par chaque période de vacances).

✓ Invitations sur les « Temps forts » du CAJ

29 rue de Paris, 95260 Beaumont-sur-Oise - Tél. : 01 30 28 79 80

Culture

Au Cinéma Beaumont Palace

✓ 2 places offertes lors de l'achat de la carte Pass'Jeunes

✓ Toutes les séances à 3,50 €

6 Avenue Anatole-France, 95260 Beaumont-sur-Oise - Tél. : 01 39 37 99 00

Avec le Service Culturel de la Ville

✓ Réduction sur les spectacles

29 rue de Paris, 95260 Beaumont-sur-Oise - Tél. : 01 30 28 79 79

Au Cercle Beaumontois du Patrimoine

✓ Invitations pour les expositions

2 Rue Basse de la Vallée, 95260 Beaumont-sur-Oise - Tél. : 06 83 19 80 97

Règlement général

PASS'JEUNES

2017 - 2018



Article 1

Le « Pass'Jeunes » est une carte d'adhésion, valable du 1er décembre 2017 au 31 décembre 2018 à destination des jeunes de la commune. Ce dispositif permet de faciliter l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, d'organiser ses loisirs, de donner de la visibilité sur les associations du territoire, et d'offrir une information adaptée aux besoins des jeunes et des familles.

Le Pass comprend des offres proposées par les partenaires de la Ville de Beaumont-sur-Oise, consistant à des tarifs préférentiels.

La carte est vendue au tarif de 10€.

Article 2

Pour obtenir la carte Pass'Jeunes de 11 à 17 ans, il est impératif de remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces suivantes :

- 1 justificatif de domicile,
- 1 copie de carte nationale d'identité de l'enfant ou du livret de famille (page de l'enfant) ou du passeport,
- 1 photo d'identité,
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités extra scolaires.

L'attribution de la carte Pass'Jeunes est personnelle et nominative et elle ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet auprès du Service Enfance-Jeunesse.

Chaque adhérent devra être en possession de sa carte afin de bénéficier des gratuités ou réductions.

Elle ne pourra être transmise à autrui, ni remplacée, ni remboursée, même en cas de perte.

Aucun duplicata de carte ne sera établi. La perte de cette dernière implique le rachat d'une nouvelle carte à plein tarif.

En cas d'incident, l'adhérent devra avertir par mail ou par téléphone le Service Enfance –Jeunesse.

Article 3

Tout détenteur de la carte Pass'Jeunes, s'engage à adopter une attitude citoyenne et irréprochable. Il devra, plus particulièrement, faire preuve de la plus grande correction dans ses rapports avec les responsables, les animateurs et les autres pratiquants.

Pendant les activités du CAJ, les titulaires sont placés sous la responsabilité des organismes d'accueil. Chaque jeune remettra en début d'activité, sa carte et le justificatif de réservation.

Le responsable de l'activité est habilité à prendre toute mesure, notamment d'éviction ou de confiscation de la carte d'adhésion, en cas d'incident, de non-respect des consignes de sécurité ou des règles rappelées au présent règlement.

Dans ce cas, une information sera faite au responsable du Service Enfance-Jeunesse qui décidera après un entretien avec le jeune et ses parents, des suites à apporter.

Les sanctions pourront consister en un simple rappel à l'ordre, une éviction temporaire des activités, ou au retrait définitif de la carte.

Règlement général

PASS'JEUNES

2017 - 2018



Article 4

Diffusion des informations « Pass'Jeunes »

La Ville de Beaumont-sur-Oise édite les documents d'information qui doivent permettre aux jeunes de bénéficier des éléments indispensables au fonctionnement général du « Pass'Jeunes ».

Ces documents d'information ne constituent pas un engagement contractuel, les titulaires de la carte ne peuvent donc demander aucun remboursement, même partiel.

L'adhésion au « Pass Jeunes » permet également de recevoir les « bons plans » qui ont lieu sur le commune de Beaumont-sur-Oise et aux alentours. Le Service Enfance-Jeunesse s'engage, avec l'accord du responsable légal, à utiliser les e-mails collectés uniquement dans le but d'informer des actions du « Pass'Jeunes ». Les informations collectées seront réservées à un usage interne et ne seront pas divulguées.

L'adhérent pourra à tout moment demander au Service Enfance-Jeunesse d'être retiré de la liste de diffusion.

Article 5

- Responsabilités et assurances de l'adhérent

Le choix des activités, l'utilisation du Pass'Jeunes ainsi que les déplacements pour se rendre aux activités restent sous la responsabilité des parents de l'adhérent.

A ce titre, les parents doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour les éventuels dommages qui seraient causés par leur enfant à des tiers.

Par ailleurs, il est vivement recommandé aux parents de souscrire pour leur enfant une assurance individuelle accident, pour les dommages qui pourraient être subis par ces derniers.

- Responsabilités et assurances du Partenaire

L'organisation des activités est de la compétence du Partenaire organisateur, qui est chargé de souscrire les contrats d'assurance garantissant sa responsabilité civile et d'appliquer la législation et les règles de sécurité en vigueur. Pendant les activités, l'adhérent au Pass'Jeunes est placé sous la responsabilité de ce dernier.

- Responsabilités et assurances de la Ville de Beaumont-sur-Oise

La Ville est assurée pour les dommages causés aux biens dont elle est propriétaire, ainsi que pour sa responsabilité civile du fait de ses activités.

Certifie avoir lu avec, mon enfant, ce règlement général dans son intégralité .

Date :

Signature du responsable légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune

Précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE D'INSCRIPTION

PASS'JEUNES

2017 - 2018

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Nom du responsable ou du tuteur légal : Tél.

Adresse :

Téléphone fixe : Portable du titulaire du Pass'Jeunes :

E-mail : (écrire très lisiblement SVP)

Statut : collégien / lycéen / étudiant / apprenti / jeune travailleur / autre (entourer la bonne réponse)

Etablissement scolaire (non obligatoire) :

A fournir à l'inscription :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée
- une photo d'identité récente + un justificatif de domicile
- une photocopie de la carte nationale d'identité du demandeur ou du livret de famille ou du passeport
- une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités extra scolaires.

Je soussigné(e), père / mère / tuteur, déclare avoir pris connaissance du règlement général du dispositif Pass'Jeunes et j'autorise :

- ☐ mon enfant à participer aux activités et sorties proposées par le Service Enfance-Jeunesse (SEJ)
- ☐ les responsables des activités à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant (hospitalisation, interventions chirurgicales...) et par conséquent d'orienter les secours vers l'établissement hospitalier le plus approprié.
- ☐ la Ville de Beaumont-sur-Oise à utiliser l'image de mon enfant sur supports photographiques et/ou vidéos dans le cadre des opérations de communication municipale
- ☐ la Ville de Beaumont-sur-Oise à faire parvenir des messages SMS ou des courriels en rapport avec l'actualité du Pass'Jeunes.

Certifie avoir lu et approuvé, avec mon enfant, ce dossier d'inscription dans son intégralité,

Date :

Signature du responsable légal

Signature du jeune

Mention informatique et libertés (CNIL) :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre seule inscription au dispositif Pass'Jeunes. Le destinataire des données est le Service Enfance – Jeunesse de Beaumont-sur-Oise. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Beaumont-sur-Oise, 29 rue de Paris, 95260 Beaumont-sur-Oise. Vous pouvez, également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »